

Le Développement Durable, une stratégie de croissance pour les entreprises de l'image

-

Pour en savoir plus

Quelques éléments de réponse aux questions posées lors de notre réunion du 16 avril 2008

1) <u>Les aides de la CCI</u>	2
2) <u>Le Bilan Carbone</u>	2
3) <u>L'édition</u>	4
4) <u>La décroissance</u>	5
5) <u>Glossaire</u>	6
6) <u>Quelques liens utiles</u>	9

1) Les aides de la CCIP

Concernant les aides de la Chambre de Commerce et d'Industrie, il faut contacter le responsable ou le conseiller environnement.

Pour les Hauts de Seine (92), il s'agit de Madame Brigitte Vallée (bvallee@ccip.fr) qui pourra vous rediriger vers les responsables pour Paris.

2) Le Bilan Carbone



▪ Qu'est ce que la méthode Bilan Carbone™ ?

C'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'applique à toute activité : entreprises industrielles ou tertiaires, administrations, collectivités et même territoire géré par les collectivités.

L'esprit général de la méthode est de prendre en compte tous les flux physiques qui concernent l'activité (flux de personnes, d'objets, d'énergie) et de leur faire correspondre les émissions de gaz à effet de serre qu'ils engendrent.

Cette évaluation permet de hiérarchiser les postes d'émissions en fonction de leur importance, et donc de prioriser les actions de réduction des émissions les plus efficaces.

L'outil Bilan Carbone se décline en 2 versions :

- une version « entreprises » mise à jour en juillet 2006 qui permet d'évaluer les émissions nécessaires au fonctionnement d'une activité industrielle ou tertiaire.
- une version « collectivités » éditée en janvier 2007.

▪ Comment établir un diagnostic ?

Pour réaliser un Bilan Carbone, il faut faire appel à un des prestataires formés à la méthode. La liste de ces entités est disponible sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr). L'ADEME a établi un dispositif de subvention à accorder au maître d'ouvrage après instruction d'une demande d'aide par les délégations régionales de l'ADEME.

Pour une PME tertiaire de moins de 50 personnes, le coût moyen de la démarche est de 4900 € HT.

▪ Quelles indications sont obtenues avec la méthode ?

Le tableau fourni permet de connaître les émissions de gaz à effet de serre engendrée directement ou indirectement à cause :

- de la consommation d'électricité ou de la vapeur
- des moyens de transports utilisés par les clients et les salariés
- des transports générés par l'acheminement des matières premières ou fournitures et par la livraison des produits
- de la construction des bâtiments occupés
- de la fabrication des matières premières employées
- de la fin de vie des déchets
- de la consommation d'énergie et des autres émissions des produits vendus
- de la fin de vie des produits vendus

En résumé, cette méthode permet de compter toutes les émissions qu'elles aient lieu directement dans l'entreprise ou indirectement chez les clients ou les fournisseurs, dès qu'elles correspondent à des processus nécessaires à l'activité de l'entreprise.

▪ Quel intérêt ?

Grâce à cette méthode, toute entreprise ou administration désirant "faire quelque chose" pour limiter la dérive climatique peut ainsi connaître :

- la pression globale sur le climat
- les marges de manœuvre à court ou long terme pour la faire baisser
- l'exposition au risque d'un renchérissement de l'utilisation de combustibles fossiles, via une taxe carbone par exemple.

- **Concrètement, que faire à court terme avec les résultats d'un Bilan Carbone ?**
 - Lancer un plan d'actions de réduction de GES (gaz à effet de serre) en s'appuyant sur les résultats du Bilan Carbone. Provenant majoritairement d'utilisations de combustibles fossiles, toute réduction de GES aura un impact positif sur les charges de chauffage, de transport...
 - Inclure un objectif de réduction dans un système de management environnemental (y compris ISO ou EMAS).
 - Publier le montant des émissions, volontairement (rapport environnement) ou dans le cadre d'obligations ou d'engagements concernant l'activité (REGES, directive permis, stratégie nationale de développement durable...)

- **Les actions à long terme**
 - Modifier la stratégie de l'activité de l'entreprise pour la rendre moins « riche » en émissions de GES.
 - Demander aux fournisseurs de faire leur Bilan Carbone pour les choisir en fonction de leurs performances en la matière (ce qui revient à se couvrir contre la hausse futures des combustibles fossiles).
 - Se préparer à une vraisemblable augmentation des obligations réglementaires en la matière.
 - Indexer la part variable de la rémunération des cadres dirigeants sur les performances de l'entreprise en la matière (système déjà en vigueur dans certaines entreprises...).

- **Pour tout savoir sur le bilan carbone**
www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=15729&m=3&catid=15730

3) Les établissements ou services d'aide par le travail

Les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), *couramment encore appelés « centres d'aide par le travail » ou CAT*, sont des établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l'essentiel, des dispositions figurant dans le code de l'action sociale et des familles. Ils offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Les ESAT relèvent du milieu « protégé », par opposition au milieu « ordinaire » de travail. Ils doivent mettre en œuvre des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale. Les conditions de mise en œuvre de ces actions doivent être fixées par décret.

Comment fonctionnent les ESAT ?

La création des ESAT est autorisée par arrêté du préfet, qui fixe le nombre de places. Ils peuvent être publics ou privés.

En raison de leur double vocation (mise au travail et soutien médico-social), les ESAT disposent de personnels d'encadrement des activités de production et de travailleurs sociaux assurant les soutiens éducatifs et ce grâce à un budget de fonctionnement financé par les crédits d'action sociale de l'État.

Les dispositions du Code du travail s'appliquent aux ESAT en ce qui concerne l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail.

Pour plus d'informations sur les ESAT et notamment sur le statut du personnel en ESAT (rémunération, congé, ...) : www.travail-solidarite.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=1144

4) L'édition

Les papiers

Il existe aujourd'hui 3 grands « types » de papiers dits « écologiques » :

- le papier recyclé (de 50 à 100%)
- le papier issu de forêts gérées durablement (« fibre vierge »)
- les fibres mixtes : composition de pâte vierge et de pâte recyclée : 40 et 60 ou l'inverse....

Le papier recyclé présente de nombreux avantages :

- Non fonctionnement des usines d'incinération (*plus de 6 millions de tonnes de papier/carton récupérées en France*),
- Réduction des consommations par rapport à la fabrication à partir de pâte vierge issue de copeaux de bois : 90% d'eau économisée, 2 fois moins d'énergie pour sécher, 2 fois moins de CO2 émis dans le cycle de fabrication,
- Moins ou pas de produits chimiques utilisés
- Diminution de la quantité de bois utilisés : il faut 1,5 à 3 tonnes de bois pour produire 1 tonne de papier vierge blanchi alors qu'avec 1 tonne de papier recyclé, on produit directement 900 kg de nouveau papier.

Cependant, on ne peut pas recycler « à l'infini », les autres sources de papiers sont donc inévitables et doivent être donc appréhendées avec le plus d'éthique possible.

S'agissant des pâtes vierges, deux certifications sont aujourd'hui considérées comme significatives :

- ✓ **Le PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) généralement présenté comme un écolabel. Il s'agit **d'une marque de certification** de gestion forestière, visant à contribuer à la gestion durable des forêts. Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le logo garantit que ce produit est constitué de bois issu de forêts répondant pour leurs gestions aux recommandations des entités nationales et régionales de PEFC. Il s'agit d'une certification de chaînes de contrôle garantissant la traçabilité de la fibre de bois au travers de ces différentes phases de transformation du tronc d'arbre jusqu'au produit final pour tous les objets en bois, jusqu'à l'imprimeur pour nos métiers.

Cette certification assure que le bois provient d'une forêt durablement gérée. Le logo PEFC avec le n° de certification ne peut être apposé sur un produit PEFC que si et seulement si l'ensemble des transformateurs sont certifiés du forestier jusqu'à l'imprimeur. Ainsi chaque transformateur peut faire la preuve de la provenance certifiée du produit qu'il a acheté et qu'il revend. Il existe deux méthodes de calcul pour la certification d'un papetier : au pourcentage ou au crédit de quantité.

- ✓ **Le FSC** (Forest Stewardship Council) **est un écolabel** (marque déposée), qui assure que la production d'un produit (édition, meuble...) a respecté une gestion durable des forêts. La définition est la même et le mode d'utilisation aussi que pour le PEFC. Le logo ne peut être apposé que si l'imprimeur est certifié. FSC oblige que l'annonceur le soit lorsqu'il achète son papier et qu'il souhaite apposer le logo. Il existe 3 types de certification FSC : FSC, FSC mixed (une partie de bois issu de FSC et l'autre non, mais issue de source contrôlée), FSC recyclé (est fait à base de pâte recyclée, provenant de la collecte sélective des villes, déchets post conso...). Les modes de calcul sont peu différents de PEFC : au pourcentage ou au crédit de quantité. La certification FSC est cependant plus exigeante et comporte des critères sociaux (prise en compte des populations locales, respect de la diversité). L'ensemble de la chaîne peut (et doit) être certifié : la forêt, le « pâteux » (qui fait la pâte), le papetier (fabrique papier), la gestion du stock usine, le distributeur et l'imprimeur.

A noter : Lorsque le papier est certifié et que l'imprimeur ne l'est pas il n'est pas possible d'en faire état autrement que par une déclaration du type « ce papier provient d'une forêt durablement gérée ». Aujourd'hui il n'existe que 80 imprimeurs certifiés sur 6000 alors qu'ils sont 1000 Imprim'Vert.

5) La décroissance

La décroissance est un « concept » qui remet en cause la croissance économique.

Cette remise en cause repose principalement sur 3 arguments :

- La croissance étant exponentielle, comment croire qu'une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées est possible ???
- Le PNB est un indicateur « trompeur » (compte tenu de ce qu'il mesure ou plutôt ne mesure pas !) : la croissance actuelle nous fait extraire deux fois trop de ressources fossiles et émettre deux fois trop de GES
- De fait, contrairement aux discours d'intention, la croissance économique a développé ces dernières années les inégalités (Nord/Sud, et intra pays)

Cette pensée propose de trouver les solutions à la problématique de développement au niveau culturel et politique considérant qu'il est illusoire de compter sur des solutions techniques.

A ce titre, la décroissance s'oppose au développement durable, considéré comme un mot ambigu (oxymore) trop souvent compris comme une croissance économique inscrite dans la durée et « cyniquement » récupéré.

La décroissance réfute la prédominance de l'économie mondialisée et souhaite « décoloniser l'imaginaire » (Serge Latouche), en s'attaquant à plusieurs secteurs :

- La place de l'automobile dans notre société (vitesse, puissance, individualisation, dégâts sociétaux, environnementaux...)
- La publicité, les télévisions et journaux dominants (pollution mentale & visuelle)
- La consommation de masse (hypermarchés, multinationales...)

La décroissance ne prône pas seulement une démarche individuelle de « simplicité volontaire » (sobriété, limites, réappropriation du temps) elle se veut également collective (« moins de biens, plus de liens ») et « politique »

- La décroissance des inégalités (notion de salaire maximum par exemple)
- L'attachement à la démocratie et à l'humanisme

Bibliographie :

Nicholas Georgescu-Roegen (théoricien, économiste)

La décroissance : entropie- écologie- économie

Serge Latouche (universitaire) :

Le Pari de la décroissance ; Recoloniser l'imaginaire

Paul Ariès (politologue)

Décroissance ou barbarie

Vincent Cheynet (Casseurs de Pub, journal La décroissance)

Le choc de la décroissance

Proches : Pierre Rahbi (campagne présidentielle 2002), Yves Cochet, Albert Jacquard...

Plus anciens : André Gorz ; Ivan Illitch, Jacques Ellul, Bernard Charbonneau, François Partant

6) Glossaire

ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public sous tutelle des ministres en charge de l'écologie, de la recherche et de l'énergie, est au cœur des problématiques de développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil au service des entreprises, des collectivités locales, des administrations et du grand public. Elle participe au financement des projets qui visent la réduction des impacts environnementaux comme la maîtrise des énergies, par exemple.

www.ademe.fr

AGENDA 21

A l'issue du sommet de Rio en 1992, 178 chefs d'État ont signé un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, intitulé l'Agenda 21. Ce programme comprend un ensemble de recommandations pour favoriser, au plan mondial, le développement durable. L'Agenda 21 concerne l'action économique, le développement social et la protection de l'environnement. Les Agenda 21 locaux en sont des déclinaisons au niveau des villes et des collectivités locales.

Bilan Carbone

C'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par une activité ou un territoire. Elle s'applique à toute activité : entreprises industrielles ou tertiaires, administrations, collectivités et même territoire géré par les collectivités. Cette méthode permet donc de connaître l'impact de l'activité d'une entreprise, d'une administration ou d'une collectivité sur la question du dérèglement climatique.

Biodiversité

Diversité biologique d'un milieu, estimé par le nombre d'espèces animales et/ou végétales qui peuplent ce milieu.

Certification

La certification est une opération consistant à faire attester, par un organisme tiers, la mise en place au sein d'une entreprise d'un système de management d'une dimension spécifique de l'activité de l'entreprise: la qualité, les impacts environnementaux, les pratiques sociales. Le système mis en place doit correspondre à une norme (par exemple ISO 9001 ou ISO 14001). En France, il existe plusieurs organismes certificateurs : l'AFNOR, l'AFAQ, etc.

Commerce équitable

Le commerce équitable a pour vocation d'assurer un revenu décent aux producteurs pour qu'ils puissent développer leur activité à long terme. Pour garantir ces conditions, il est régi par des règles très strictes qui engagent tous les acteurs de la relation commerciale.

Les organisations de commerce équitable sélectionnent des coopératives de petits producteurs parmi les plus défavorisés dans les pays émergents. Pour satisfaire aux critères, ces coopératives doivent être gérées de manière démocratique. Les produits leur sont payés un prix juste, ce qui est possible, entre autres, par la réduction du nombre d'intermédiaires dans la relation commerciale et leur permet de se tenir à l'abri des fluctuations du marché. De même, l'engagement dans une relation commerciale à long terme leur permet de planifier les récoltes. Le paiement à l'avance d'une partie des achats, voire des prêts avantageux, peuvent même être fait pour éviter l'endettement auprès des usuriers. Une prime de développement leur permet d'investir dans le développement de leur communauté, par des investissements collectifs, économiques ou sociaux. Enfin les organisations de commerce équitable s'engagent à encourager les producteurs à utiliser des techniques agricoles.

Développement durable

Le concept de développement durable a été formalisé en 1987 à l'occasion des travaux de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. Il se définit comme " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ".

Appliqué à l'économie, le développement durable intègre trois dimensions : la dimension économique (efficacité, rentabilité), la dimension sociale (responsabilité sociale) et la dimension environnementale (responsabilité environnementale). Appliquée au monde des entreprises, la notion de développement durable a conduit ces dernières à être plus attentives aux préoccupations de l'ensemble des parties prenantes ("stakeholders") : personnel, clients et fournisseurs, investisseurs et ONG, qui véhiculent les attentes de la société civile et de l'environnement de l'entreprise. Il s'agit pour les entreprises de s'engager dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale, ayant une influence sur les pratiques et les processus mis en œuvre sur des domaines tels que, les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, etc.

Effet de serre

La température moyenne de notre planète résulte de l'équilibre entre le flux de rayonnement qui lui parvient du soleil et le flux de rayonnement infrarouge renvoyé dans l'espace. L'effet de serre intercepte ce rayonnement infrarouge, empêchant ainsi l'énergie que nous recevons du soleil de repartir trop vite vers l'espace. Il participe donc au maintien de la température telle que nous la connaissons à la surface de la Terre. La température au niveau du sol dépend de la quantité de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère. Sans eux, la température moyenne serait de - 18°C et la terre serait inhabitable. Leur présence amène cette température à 15°C. L'effet de serre est donc un phénomène naturel et bénéfique. Et c'est seulement la production en quantité trop importante par l'homme de gaz à effet de serre qui risque d'augmenter la température. Les gaz à effet de serre sont naturellement très peu abondants. Mais du fait de l'activité humaine, la concentration de ces gaz dans l'atmosphère s'est sensiblement modifiée. Hormis la vapeur d'eau, dont la teneur dans l'air dépend elle-même de la température, les principaux gaz à effet de serre d'origine anthropique sont, tout d'abord gaz carbonique ou CO₂ (émis entre autre lorsque nous utilisons des énergies fossiles telles que le charbon, le pétrole ou le gaz), le méthane (issu notamment des rizières, des décharges d'ordures, des élevages bovins, des fuites sur les réseaux de gaz et d'exploitation charbonnière) et les oxydes d'azote (qui proviennent de certaines industries et des excès d'épandages d'engrais) et enfin les CFC (qui sont des composés chlorés).

www.effet-de-serre.gouv.fr

Empreinte écologique

Définie en 1994, elle consiste à évaluer quelle charge fait peser sur la nature une population donnée. Il s'agit de calculer quelle est la superficie "consommée" annuellement par chaque individu, en divisant la surface nécessaire à produire l'ensemble des biens consommés par la communauté (comme les terres cultivées ou les espaces aquatiques productifs), pour assurer sa substance et absorber ses déchets, par le nombre d'individus dans cette communauté.

Le résultat de ce calcul à l'échelle mondiale montre que les capacités de la terre à répondre aux besoins humains en ressources renouvelables sont insuffisantes.

Selon le WWF qui propose divers modes de calculs et des solutions pour améliorer son empreinte, le fait de remplacer 5 heures de voyage en avion par 5 heures de train sur le même parcours permet une économie de 1000 m² d'empreinte par an.

L'empreinte écologique des pays du nord est telle, que si tous les hommes consommaient autant que les européennes, il nous faudrait 3,4 planètes, et s'ils consommaient tous comme des américains, il en faudrait 5,6.

Énergies fossiles

On appelle énergies fossiles le pétrole, le charbon et le gaz naturel parce qu'ils proviennent de la transformation il y a des centaines de millions d'années, de biomasses d'origines animale et végétale. Ces sources d'énergies sont aujourd'hui mises en cause par les partisans des énergies renouvelables : parce que leur combustion augmente progressivement la teneur en Gaz Carbonique (CO₂) dans l'atmosphère, ce qui est reconnu comme étant la principale cause du réchauffement de la planète et parce que les énergies fossiles sont un capital susceptible de s'épuiser.

Énergies Renouvelables

Les différentes énergies renouvelables sont la chaleur et la lumière du soleil, l'Hydroélectricité les éoliennes, la combustion de la biomasse (biocombustibles tels que le bois, l'herbe, le fumier ou d'autres matière organique), l'énergie géothermique et l'énergie marémotrice.

GLOBAL COMPACT (Pacte Mondial)

Il a été lancé en Janvier 2000 lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies. Il a pour ambition d' "unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels " afin de responsabiliser les entreprises.

Il vise à faire respecter au monde des affaires 10 principes fondamentaux :

- 1- soutenir et respecter la protection des droits de l'homme dans la sphère de leur influence
- 2- s'assurer que leurs propres sociétés ne sont pas complices d'abus de droits de l'homme
- 3- la liberté d'association et la reconnaissance du droit aux associations collectives
- 4- l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire
- 5- l'abolition du travail des enfants
- 6- l'élimination de la discrimination dans le travail et les professions
- 7- soutenir une approche préventive pour les défis environnementaux
- 8- prendre une initiative pour renforcer la responsabilité environnementale
- 9- encourager le développement et la diffusion des technologies environnementales
- 10- lutter contre la corruption.

Peuvent adhérer à ce contrat mondial les entreprises mais aussi les organisations professionnelles et syndicales. Il ne s'agit que d'un simple engagement puisque n'ont été prévus ni organe de contrôle, ni sanction d'aucune sorte.

En 2008 : plus de 5500 entreprises adhérentes au niveau international et près de 500 entreprises Françaises.

www.unglobalcompact.org

HQE

La HQE (Haute Qualité Environnementale) est une démarche, initiée en 1996, visant à minimiser les impacts environnementaux d'un bâtiment : consommation de ressources naturelles, gestion des déchets, nuisance sonore... Quatorze exigences environnementales (cibles) définissent cette démarche. Elles portent sur le respect et la protection de l'environnement extérieur, ainsi que la création d'un environnement intérieur satisfaisant, c'est-à-dire confortable et sain. La HQE n'est pas un label mais une certification est à l'étude.

www.assohqe.org

ISO 14001

Norme de certification environnementale internationale récompensant un Système de Management Environnemental (SME) concernant les aspects environnementaux que l'entreprise peut maîtriser et sur lesquels elle est censée avoir une influence. La certification d'un site se fait par l'intermédiaire d'organismes indépendants. En France, il en existe plusieurs dont l'AFAQ. Pour obtenir la norme 14001, il faut se conformer à la législation existante, mettre en œuvre des principes d'amélioration continue et de prévention de la pollution. La norme ne comporte pas de paramètres sur la santé et la sécurité.

ISO 9001

La norme ISO 9001 fait partie des normes ISO 9000, référence internationale des entreprises en matière de certification des systèmes de management de la qualité. D'abord introduites dans l'industrie, ces normes qualité ont gagné le domaine des services. Les normes ISO 9001, 9002, 9003 mises au point en 1994, s'appliquaient à des entreprises exerçant des activités différentes. Elles ont été remplacées en décembre 2000 par la seule norme ISO 9001 qui met l'accent sur l'amélioration constante de la qualité, la relation clients et les ressources humaines. La certification des entreprises est faite par des organismes indépendants qui vérifient la conformité de l'entreprise à la norme.

Parties Prenantes

Connues en anglais sous le nom de stakeholders, les parties prenantes de l'entreprise regroupe l'ensemble de ceux qui participent à sa vie économique (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires), de ceux qui observent l'entreprise (syndicats, ONG), et de ceux qu'elle influence plus ou moins directement (société civile, collectivité locale...).

Les entreprises socialement responsables sont non seulement transparentes envers leurs parties prenantes mais elles veillent aussi à servir l'ensemble de leurs intérêts (ce qu'on appelle en anglais la "*stakeholders value*").

PNUE ou UNEP

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a été créé à la suite de la Conférence de Stockholm des Nations Unies sur l'environnement en 1972. Il a pour mission d'animer l'action en faveur de la protection de l'environnement et d'encourager la collaboration dans ce domaine de façon à permettre aux divers pays d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre l'avenir des générations futures.

Il a pour principales priorités de :

- Surveiller l'état de l'environnement et donner rapidement l'alerte en cas de problème;
- Encourager les activités de protection de l'environnement des Nations Unies;
- Sensibiliser le public aux problèmes environnementaux;
- Faciliter l'échange d'informations sur les technologies écologiques
- Donner des avis techniques, juridiques et institutionnels aux gouvernements.

www.unep.org

Principe de précaution

Le principe de précaution s'applique en l'absence de certitudes scientifiquement établies. Il spécifie que des mesures doivent être prises lorsqu'il existe des raisons suffisantes de croire qu'une activité ou un produit risque de causer des dommages graves et irréversibles à la santé ou à l'environnement. Ces mesures peuvent consister à réduire ou à mettre un terme à cette activité ou encore à interdire ce produit, même si la preuve formelle d'un lien de cause à effet entre cette activité ou ce produit et les conséquences redoutées n'a pu être établie de manière irréfutable. Par exemple c'est en évoquant ce principe que l'on a brûlé de nombreuses "vaches folles", alors même qu'aucune preuve scientifique ne démontrait de manière irréfutable que leur pathologie puisse affecter les humains.

Selon ce principe, des actions de prévention qui consistent à limiter, encadrer ou empêcher d'autres actions potentiellement dangereuses, sont légitimes, sans attendre que leur danger éventuel soit scientifiquement établi.

L'application de ce principe reste lié à la conception et au degré d'acceptabilité du risque d'une société.

RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

Lié à l'application par les entreprises du développement durable, ce concept intègre trois dimensions : la dimension économique (efficacité, rentabilité), la dimension sociale (conditions de travail, droits de l'homme) et la dimension environnementale (consommation, émissions polluantes, notamment de CO₂). Les entreprises désirant être plus responsables doivent être attentives aux préoccupations de l'ensemble des parties prenantes ("stakeholders") : personnel, clients et fournisseurs, investisseurs et ONG, qui véhiculent les attentes de la société civile et de la communauté qui entoure l'entreprise. La mise en place d'une stratégie RSE consiste pour les entreprises à s'engager dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale, ayant un impact sur les pratiques et les processus dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, etc.

L'enjeu est aujourd'hui suffisamment important pour être pris en compte par les investisseurs qui considèrent que l'aptitude d'une entreprise à améliorer ses pratiques et sa stratégie sociales et environnementales peut, à moyen terme, avoir une influence sur sa valeur immatérielle.

7) Quelques liens utiles

- Le site de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie : www.ademe.fr
- Novethic (centre de recherche sur la RSE et l'ISR) : www.novethic.fr
- Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises : www.orse.org
- Association WWF : www.wwf.fr
- Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire : www.millenniumassessment.org/fr/index.aspx
- Site d'information et de synthèse sur la santé et l'environnement : www.greenfacts.org/fr/